



## Réévaluation de pension alimentaire

Par **stephanie segarra**, le **16/10/2009** à **23:27**

Bonjour,

Je suis espagnole et j'ai vécu pendant quelques années en Nouvelle Calédonie avec mon ex mari qui est lui Calédonien. Nous avons deux enfants âgés maintenant de 7 et 10 ans, nés tout les deux en N Calédonie. Je suis rentré en Espagne avec les enfants après notre séparation en septembre 2004.

Mon jugement de divorce a été prononcé en 15 mai 2006. Depuis ce jugement mon ex époux ne m'a pas augmenté la pension alimentaire (576 € depuis) pour nos deux enfants

Pouvez-vous me conseiller afin d'obtenir cette réévaluation à laquelle j'ai droit.

Selon le jugement de divorce la pension doit être réévalué chaque année à la date d'anniversaire du jugement, en fonction du coût de la vie en Nouvelle Calédonie, comme suit:

Nouvelle pension: pension actuelle X indice en vigueur

---

indice de référence

Je n'arrive pas à trouver quel est l'indice de référence et celui en vigueur en NC. J'ai trouvé un site français qui calcule la réévaluation mais ce n'est que pour la metropole et les DOM.

Est-ce que depuis toutes ces années il y aura un rétroactif ?

je suis un peu perdu...

J'attends votre réponse et vous en remercie par avance,

Cordialement.

Stephanie